

Guide des épreuves de votre Titre Professionnel - TP DREETS

Table des matières

I. Introduction	3
II. Inscription et éligibilité à votre examen	3
III. Vos rendus obligatoires	5
A. Évaluations en Cours de Formation (ECF)	5
B. Dossier Professionnel et Dossier Projet	6
IV. Vos épreuves en présentiel	7

I. Introduction

Bienvenue dans votre guide des épreuves !

À l'issue de votre formation, vous présenterez le **Titre Professionnel Développeur web et web mobile** qui correspond à un titre de niveau 5 (équivalent au bac + 2) dans la nomenclature du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).

Ce guide a pour but de vous apporter le soutien et l'accompagnement nécessaires à la réussite de la préparation de votre Titre Professionnel.

Vous y trouverez des réponses sur :

- Les modalités **d'inscription à la session d'examen et les conditions d'éligibilité** pour l'obtention de votre Titre Professionnel
- Les modalités de vos **rendus obligatoires**
- Les modalités de vos **épreuves en lien avec le passage en présentiel de votre Titre Professionnel**

La connaissance du métier et des épreuves à passer sont **indispensables** pour l'obtention du Titre Professionnel !

Par ailleurs, nous vous invitons à conserver précieusement ce guide et à le lire très attentivement en intégralité **avant de commencer** votre formation.

L'équipe pédagogique est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions !

Fondamental Composition d'un Titre Professionnel

STUDI travaille en partenariat avec un certificateur agréé par la DREETS, organisme public représentant le Ministère de l'Emploi, qui délivre les Titres Professionnels.

Un Titre Professionnel de la DREETS est composé de plusieurs Activités Types qui sont elles-mêmes composées de compétences professionnelles.

Lorsque le candidat valide **l'intégralité des Activités Types** lors du passage de l'examen final, il sera alors **titulaire du Titre Professionnel**.

Il s'agira donc d'une validation totale du Titre Professionnel.

Lorsque le candidat valide **une ou plusieurs Activités Types**, il obtient un ou plusieurs **Certificats de Compétence Professionnelle (CCP)**.

Il s'agira ainsi d'une **validation partielle** du titre ce qui permettra de se représenter afin de valider les CCP manquants ultérieurement.

II. Inscription et éligibilité à votre examen

Votre inscription à la session d'examen de votre Titre Professionnel relève de votre responsabilité.


Cinq sessions d'épreuves sont organisées chaque année par STUDI, en partenariat avec l'organisme certificateur : **2 en été** (juin/juillet - septembre/octobre) et **3 en Hiver** (novembre/décembre - janvier/février - mars/avril).


Attention Méthode d'inscription

Méthode d'inscription afin de pouvoir vous positionner sur une session de passage du Titre Professionnel :

- **Le renvoi du formulaire d'inscription**


Environ 6 mois avant la date de vos épreuves en présentiel, Studi vous mettra à disposition un formulaire d'inscription (jotform) via l'adresse mail que vous avez communiqué au moment de votre inscription.

 Pour rappel, le formulaire d'inscription est une condition d'éligibilité à votre examen. Une fois le formulaire complété, un mail de confirmation d'inscription vous est adressé.

 Nous vous invitons à être vigilant concernant les informations délivrées au sein du formulaire d'inscription et de vous assurer de l'exactitude de vos réponses (état civil, adresse, téléphone, mails, etc.).

Votre équipe pédagogique communiquera régulièrement sur la mise à disposition du formulaire au sein de votre onglet « ma formation » (plateforme)

Attention Conditions d'éligibilité

 Pour rappel, **la complétion de votre formulaire d'inscription ne vous garantit pas d'être éligible** (et donc convoqué à votre examen) pour le passage de vos épreuves en présentiel.

Il est donc impératif de respecter les deux conditions cumulatives suivantes :

- **La réalisation et le dépôt au sein de votre onglet « Evaluations » de votre ECF selon la deadline associée à votre période de passage de vos épreuves en présentiel***

Vous devez avoir réalisé l'ECF proposée **environ 4 mois avant le passage de votre oral final.**

Exemple : *mi-mars pour un apprenant souhaitant passer son examen sur la session de juillet*

L'ECF doit avoir été réalisée dans les **délais impartis** et **corrigée** par nos formateurs experts afin de vous permettre de présenter au jury le livret ECF complet (*à imprimer en deux exemplaires -vous pouvez récupérer le livret ECF ou livret d'Evaluation dans votre copie corrigée au sein de votre onglet « Evaluations »*).

Dès réception dans l'espace dédié sur votre plateforme, **STUDI** vous envoie un **message d'accusé de réception** sous 48 heures ouvrées.

- **La réalisation et le dépôt au sein de votre onglet « Evaluations » de votre Dossier Professionnel (DP) et votre Dossier projet selon la deadline associée à votre période de passage de vos épreuves en présentiel***

Le Dossier professionnel et votre Dossier projet finalisés doivent être déposés sur votre plateforme dans l'espace prévu à cet effet (*onglet « Evaluations »*) en 1 exemplaire (*format .pdf*) **environ 1 mois avant la date de vos épreuves en présentiel.**

Exemple : *fin-septembre pour un apprenant souhaitant passer son examen sur la session de novembre-décembre*

Le Dossier professionnel et le Dossier projet doivent être prêts à être remis au jury lors de vos épreuves en présentiel (*2 versions imprimées*).

Dès réception dans l'espace dédié sur votre plateforme, **STUDI** vous envoie un **message d'accusé de réception** sous 48 heures ouvrées.

- Rassurez-vous, **des roadmaps dédiées à votre souhait de passage vous seront remises par vos responsables pédagogique avec les deadlines précises de vos rendus** environ 6 mois avant votre oral final.

à retrouver dans votre contrat - première page, en « haut » à droite de votre contrat.

Hors report de session auprès du Service Relation apprenant

Complément Convocation aux épreuves

La convocation officielle vous sera transmise par le centre d'examen environ 3 semaines avant les épreuves.

Attention

L'inscription définitive est validée et transmise au certificateur une fois :

- Le formulaire (*avec les informations complémentaires*) rempli et transmis,
- L'ECF réalisée et corrigée
- Le Dossier professionnel final signé, et transmis sur votre plateforme
- Le Dossier projet final signé, et transmis sur votre plateforme

Attention **Annulation d'inscription**

A titre informatif, hors cas de forces majeurs, **aucune désinscription ou modification de votre inscription ne sera possible dès lors que vous aurez rempli le formulaire d'inscription.**

Si la situation devait se présenter, n'hésitez pas à contacter le Service Relation Apprenant afin que celui-ci vous guide au mieux dans vos démarches.

III. Vos rendus obligatoires

A. Évaluations en Cours de Formation (ECF)

Définition

L'évaluation réalisée au cours de votre formation (ECF) avec notre école du groupe STUDI vise à évaluer l'acquisition des compétences requises pour les Activités Types (ATs) du Titre Professionnel visé.

Attention **L'ECF est obligatoire**

Cette évaluation permet de mesurer la maîtrise des compétences du métier, acquises pendant votre formation, et de composer le livret ECF remis au jury. Cela vous permet également de vous entraîner à l'examen final.

Il est impératif que celle-ci soit réalisée au cours de la formation car le jury pourrait se baser dessus pour vérifier les diverses compétences acquises et mises en œuvre par le candidat. Elle sert d'appui lors de la délibération pour l'attribution du Titre ou, en cas de réussite partielle, de Certificats de Compétences Professionnelles.

Le livret ECF

Les résultats obtenus (*pas de notes, on coche juste si l'AT est acquise ou non*) à cette évaluation de compétences sont formalisés dans un document standard, dont STUDI (*en qualité de centre de formation*) est garant.

À l'issue de la correction de votre ECF, un exemplaire du livret ECF dûment complété, par l'équipe pédagogique et par les formateurs de STUDI, vous sera transmis pour information.

Il s'agit du **livret d'Évaluations passées en Cours de Formation (Livret ECF)**, à destination des membres du jury qu'il vous faudra imprimer en deux exemplaires le jour J.

Quand réaliser l'Évaluation en Cours de Formation ?

L'ECF est à réaliser environ **quatre mois avant la date de la session d'examen**. Pour rappel, les deadlines sont communiquées au sein de vos roadmaps sur votre page « mon parcours » (*onglet « Newsletter »*)

B. Dossier Professionnel et Dossier Projet

Chaque candidat au Titre Professionnel doit réaliser pendant sa formation un **Dossier Professionnel (DP)** et un **Dossier projet** qui permettent de décrire concrètement les Activités Types du métier envisagé.

À fournir obligatoirement en amont de la session d'examen via votre onglet « Evaluation » (*plateforme*), ces derniers seront également à imprimer en deux exemplaires le jour J pour que votre jury puisse les consulter et vous poser des questions sur les expériences et compétences qui y sont décrites.

STUDI et nos formateurs vous accompagnent lors de la réalisation de ces dossiers, pour vous aider à **y démontrer votre connaissance du métier**.

Pour cela, toute expérience professionnelle, passée ou en cours, est précieuse pour justifier d'une projection réelle dans le métier et la pratique.

STUDI vous aidera, pendant la formation et grâce au suivi pédagogique, à connaître les compétences attendues au plus près de la réalité du métier.

Définition Dossier Professionnel

Il s'agit d'un **Dossier Professionnel** où vous allez décrire précisément les Activités Types du métier. Vous devez y présenter **des exemples de pratiques professionnelles**, si possible vécues en entreprise, ou que vous déduisez avec précision grâce à votre connaissance du métier.

Définition Dossier Projet

Il s'agit d'un **Dossier Projet** qui pour but de vous faire **rédigier un projet d'entreprise (global)** concernant le développement d'une application web (*si vous ne réalisez pas de stage, il sera possible de reprendre votre ECF*). Ce dernier sera à soutenir à l'aide d'un support de présentation.

Attention

Le Dossier professionnel (ou DP) et le Dossier projet sont **des éléments d'évaluation du candidat par le jury**. Ils servent de support lors des épreuves en présentiel avec le candidat, et d'appui lors de la délibération pour l'attribution du Titre ou, en cas de réussite partielle, de Certificats de Compétences Professionnelles.

Ces dossiers sont :

- **Personnel** et propre à chaque candidat.
- **Descriptif** : il s'appuie sur la description de l'expérience et/ou de la connaissance professionnelle du candidat, récapitulée dans des fiches qui correspondent aux Activités Types du titre (Certificats de Compétences Professionnelles - CCP).
- **Complété par des pièces complémentaires** en fiches annexes (réalisations, photos, extraits de codes, captures d'écran, support de présentation, etc.) permettant de démontrer les compétences acquises.

IV. Vos épreuves en présentiel

Vous êtes inscrit à un Titre Professionnel de la DREETS et son obtention est soumise à la validation de plusieurs épreuves (*présentation d'un projet, entretien technique, questionnaire professionnel et entretien final*).

Fondamental Le déroulement de votre examen final

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session - 00 h 35 min

En amont de la session d'examen, le candidat réalise un projet ou plusieurs projets.

Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama.

Le dossier projet rend compte de l'ensemble des projets.

Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat.

Le candidat présente ensuite son projet ou ses projets au jury.

Entretien technique - 00 h 40 min

Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets.

Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets.

Questionnaire professionnel - 00 h 30 min

L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant.

Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais.

Il répond à

- deux questions fermées à choix unique posées en français ;
- deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais.

Entretien final - 00 h 15 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 00 min